

IX

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA  
AUX PARTIES À L'ACCORD SUR LA CESSATION DE LA GUERRE ET  
LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX AU VIETNAM

No. FLA—400

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada présente ses compliments aux Parties à l'Accord sur la Cessation de la guerre et le Rétablissement de la Paix au Viet-Nam qu'elles ont signés à Paris le 27 janvier 1973 et a l'honneur de se reporter à sa Note du 31 mai 1973.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a l'honneur d'informer les Parties à l'Accord sur la Cessation de la guerre et le Rétablissement de la Paix au Viet-Nam qu'à partir du moment où, conformément aux dispositions contenues dans sa Note susmentionnée du 31 mai, il mettra fin à sa participation à la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance le 31 juillet 1973, le Gouvernement du Canada, comme l'a déclaré le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 1<sup>er</sup> mars 1973 à l'occasion de la signature de l'Acte de la Conférence internationale sur le Viet-Nam, ne se considérera plus lié par les dispositions dudit Acte, notamment par les articles 6 et 7 qui ont trait aux obligations du Canada à titre de participant à la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance.

MITCHELL SHARP

Ottawa, le 20 juillet 1973.